

Les tarifs de l'eau ne font pas l'unanimité

Si les communes de Lestelle-Bétharram, Ferrières et Arbéost bénéficient de tarifs bas, elles devraient les voir augmenter au cours des cinq prochaines années.

Les dossiers culture, économie, espace, habitat, jeunesse, social, environnement/déchets et eau/assainissement étaient les principaux examinés lundi lors du dernier conseil communautaire de l'année présidé par Christian Petchot-Bacqué.

► Tarifs d'eau potable

Il a été proposé d'abaisser la part fixe à 70 € HT pour les compteurs en diamètre 15 mm (96 % du total) et de l'augmenter pour les compteurs de 20 à 150 mm. La part variable (consommation) reste inchangée à 1,05 € HT le mètre cube.

La part fixe appliquée à Lestelle (régie communale), Ferrières et Arbéost est fixée à 38 €. La part variable sur Lestelle est fixée à 1,01 € HT le mètre cube, Ferrières 0,50 € et Arbéost 0,70 €. Cette part variable est maintenue dans l'attente de futures perspectives financières tenant compte des volumes réellement facturés, des programmes de travaux à ajuster, des taux



L'entreprise Bibarnaa Automatismes (Bizanos) va s'installer sur le parc d'activités économiques Monplaisir. © MAURICE TRIEP

d'impayés, le tout associé au nouveau schéma directeur d'eau potable mis en œuvre pour 2019.

Pour Lestelle, Ferrières et Arbéost, une augmentation progressive annuelle sur les cinq prochaines années est retenue en fonction du pourcentage résiduel d'écart avec le montant de la part fixe et de la part variable perçues sur les autres communes.

André Mallecot, maire d'Arbéost, a exprimé son désaccord avec cette perspective, jugeant trop élevé le forfait annuel établi de 35 € qui, d'après lui, mettra en difficulté les éleveurs de sa commune en zone de montagne.

De son côté, Bernard Arrabie, maire d'Angaïs, a dit son indignation devant la passivité du bureau d'études chargé d'établir le zonage pluvial de sa commune dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Après échanges de vue, le conseil communautaire a enregistré

ces remarques. Il a approuvé ces budgets à la majorité moins 2 abstentions et 2 voix contre.

► Culture

La construction et la gestion du futur centre culturel prévu sur Nay vont s'ajouter aux compétences facultatives existantes comme le réseau de lecture publique, le patrimoine historique et industriel, l'éducation musicale et les arts plastiques. Le tout est approuvé et déclaré d'intérêt communautaire.

Ce futur centre culturel devrait accueillir deux salles de cinéma (délégation prévue en service public) et une médiathèque qui entreront dans les compétences optionnelles de la communauté de communes.

La restauration du calvaire de Bétharram bénéficie d'une subvention de 70 % de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) et de 15 % de la Région, soit plus de 80 % de subvention versée

à la commune de Lestelle, maître d'ouvrage des travaux.

Les vestiges de la forge d'Arthez-d'Asson vont bénéficier d'une assistance scientifique de l'université de Nantes pour une présentation virtuelle du site renforçant son attractivité touristique. Le financement s'élève à 15 000 €.

► Economie

Le conseil communautaire a décidé de vendre à l'entreprise Bibarnaa Automatismes (Bizanos) une parcelle de 1 000 m² sur un lot du parc d'activités économiques Monplaisir au prix de 35 € HT le mètre carré.

► Environnement/déchets

Les plans locaux d'urbanisme d'Asson et Igon ont été approuvés.

L'ancien site du centre d'enfouissement d'ordures ménagères de Bénéjacq va être doté d'une centrale photovoltaïque au sol.

POUR LE MAIRE D'ARBÉOST, LA HAUSSE ANNONCÉE DU PRIX DE L'EAU METTRA EN DIFFICULTÉ LES ÉLEVEURS SITUÉS EN ZONE MONTAGNE